

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 43 97 19
bfc Dijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

COMMUNE DE MONTHOLON

15 rue des Ponts
89110 Montholon
03 86 63 41 27
mairie@montholon89.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

l'église d'Aillant-sur-Tholon à Montholon

Yonne



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Document imprimé avec le concours de
Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne



► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

◆◆ LE PROJET

Aujourd'hui dans un état inquiétant de fragilité, les 55 vitraux de l'église n'ont pas été restaurés depuis leur mise en place en 1867. Plombs cassants, verres brisés, maçonneries altérées, cadres métalliques rouillés... le constat est alarmant. S'y ajoutent des coulures de condensation du fait de l'absence de dispositif de ventilation. L'intervention, programmée sur deux tranches, vise à restaurer les verrières et les doter de goulottes d'aération, ainsi que de grillages de protection. Il est aussi prévu de reprendre les parements encadrant les baies vitrées, réalisés dans une pierre tendre à présent dégradée.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Bâtie dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'église St-Martin d'Aillant-sur-Tholon à Montholon est un édifice tout-à-fait exceptionnel. Ayant décidé de raser l'ancienne église vétuste et trop petite, la Municipalité de l'époque confie la conception d'un nouveau bâtiment à Eugène Viollet-le-Duc, restaurateur, entre autres, de l'église de Vézelay et surtout de Notre-Dame de Paris. Consacrée en 1867, l'église d'Aillant est unique en France, car elle se présente comme une œuvre totale : en effet, non

seulement le célèbre architecte en conçoit le plan, mais il en dessine aussi tout le mobilier, ainsi que les objets liturgiques. C'est lui qui fait appel au grand maître-verrier Bazin, qui réalise puis pose en 1867 les vitraux qui nécessitent aujourd'hui une restauration urgente.

◆◆ LA MOBILISATION

Une telle restauration représente un coût élevé pour notre commune. C'est pourquoi nous avons décidé d'ouvrir une collecte de dons avec la Fondation du patrimoine. Vous pouvez apporter votre aide à notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	387 000 €
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Février 2024



Credit photos © Commune de Montholon

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église d'Aillant-sur-Tholon à Montholon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87507

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église d'Aillant-sur-Tholon à Montholon

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre